

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018

RÈGLEMENT COMPÉTITION INDIVIDUELLE POUSSINS EN SECTEURS

I. INSCRIPTION AU CONCOURS

Il s'agit d'un concours individuel.

Le concours est ouvert à tous les Poussins sans restriction de nombre.

Le nombre de gymnastes total que vous pouvez engager est défini par le nombre de juges que vous proposez, il doit correspondre aux critères exigés sur les feuilles d'engagement des juges.

II. CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

- **SECTEUR**

Il y a **deux secteurs** définis suivant les juges disponibles dans chacun et le nombre de gymnastes dans les deux dernières années et dans les deux premières années poussins.

Secteur 1 :

Avant-Garde Turrinoise – Etoile de Voiron - La Fraternelle – La Jeanne d'Arc - Légion Viennoise - U.S. Beaurepaire – U.G. Montélimar.

Secteur 2 :

La Dauphinoise - Chartreuse Gym – Entente Gymnique du Guiers – Esprit Sport Seyssuel Estrablin – Gym Club Montalieu - Sentinelle des Alpes – Union Châbonnaise – Oxygym.

- **LES ÉPREUVES**

a) 5 degrés notés de 14 à 20 points.

b) Panachage possible des degrés mais pas plus de 2 degrés d'écart.

c) 4 agrès (Saut – Barres – Poutre – Sol)

d) Formation Physique

* Elle est à réaliser en entier pour toutes les années d'âge

* Pour les 2 premières années poussin possibilité de compter et souffler **discrètement**.

III. RÈGLEMENT TECHNIQUE

a) prévoir un ENCADREMENT licencié et en tenue réglementaire pour le passage sur les agrès

b) aucun engagement arrivé hors délai ne pourra être accepté

c) aucune gymnaste ne pourra être rajoutée après les engagements

d) aucun changement de catégorie ne sera accepté après les engagements

e) en cas de désistement, avertir le secrétariat du Comité et le responsable du concours

f) si non participation au concours, avertir le secrétariat du Comité.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018

IV. HORAIRES

Il sera établi un horaire de passage précis.

Les deux premières années concourront EN PRINCIPE le matin (les plus petites).

Les deux dernières années concourront l'après-midi (les plus grandes).

Un palmarès se fera en fin de matinée pour la catégorie du matin.

Faites vos engagements avec sérieux pour éviter les désistements trop nombreux.

V. FEUILLE DE SAISIE ET DE CONTRÔLE DES LICENCES

Pages 3 à 4 du dossier d'engagement.

En garder un exemplaire imprimé qui sera à présenter le jour du concours (liste alphabétique).

VI. MONITEURS

- a) Remplissez vos feuilles d'engagements à l'avance si vous voulez que le concours se déroule dans de bonnes conditions.
- b) Numérotez vos gymnastes à l'avance en respectant les feuilles de contrôle des licences.
- c) Respectez les horaires.
- d) Attention à votre tenue lors des compétitions et aux contrôles des licences : l'accès au plateau pourra vous être refusé si votre tenue n'est pas adéquate.

VII. JUGES

- a) Portez la tenue officielle.
- b) Les juges présents sur le plateau doivent être recyclés.
- c) Nombre de juges nécessaires
un juge minimum pour 9 gymnastes avec obligation d'un juge formé en Formation Physique.

VIII. REPAS DES JUGES ET COMITÉ TECHNIQUE

Suite aux absences de plus en plus nombreuses lors des repas des juges et du gaspillage qui en découle, veuillez remplir le questionnaire en fin du **Dossier D1 ou D2** précisant la présence de vos juges concernés au repas du dimanche.

IX. RÉCOMPENSES

Seules les gymnastes présentes en tenue sur le praticable seront récompensées.

- ❖ Médailles aux 3 podiums dans chaque degré.
- ❖ Distribution des diplômes de chacun des 9 degrés, ils ne seront décernés qu'à cette compétition par secteurs sur les 5 épreuves.
- ❖ Distribution de vignettes de 4 niveaux différents en fonction du pourcentage du total des notes de base.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018

- * **Poussin Or :** 92% du total des notes de départ de la gymnaste
- * **Poussin Argent :** 88% du total des notes de départ de la gymnaste
- * **Poussin Bronze :** 82% du total des notes de départ de la gymnaste
- * **Poussin Cristal :** moins de 82% du total des notes de départ de la gymnaste

Exemples :

1. La gymnaste effectue deux 1^{er} degré et deux 2^{ème} degré et la Formation Physique, son total de base est de 68 points.
Avec 63 points, elle obtient le Poussin OR niveau 1^{er} degré panaché.
2. La gymnaste effectue deux 3^{ème} degré et deux 4^{ème} degré et la Formation Physique, son total de base est de 78 points.
Avec 63 points, elle obtient le Poussin CRISTAL niveau 3^{ème} degré panaché.

| TOTAL DE BASE | Poussin OR : 92% | Poussin ARGENT : 88% | Poussin BRONZE : 82% | Poussin CRISTAL : -82% |
|--------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 66 points | 60.7 | 58.1 | 54.1 | -54.1 |
| 67 points | 61.6 | 59.0 | 54.9 | -54.9 |
| 68 points | 62.6 | 59.8 | 55.8 | -55.8 |
| 69 points | 63.5 | 60.7 | 56.6 | -56.6 |
| 70 points | 64.4 | 61.6 | 57.4 | -57.4 |
| 71 points | 65.3 | 62.5 | 58.2 | -58.2 |
| 72 points | 66.2 | 63.4 | 59.0 | -59.0 |
| 73 points | 67.2 | 64.2 | 59.9 | -59.9 |
| 74 points | 68.1 | 65.1 | 60.7 | -60.7 |
| 75 points | 69.0 | 66.0 | 61.5 | -61.5 |
| 76 points | 69.9 | 66.9 | 62.3 | -62.3 |
| 77 points | 70.8 | 67.8 | 63.1 | -63.1 |
| 78 points | 71.8 | 68.6 | 64.0 | -64.0 |
| 79 points | 72.7 | 69.5 | 64.8 | -64.8 |
| 80 points | 73.6 | 70.4 | 65.6 | -65.6 |
| 81 points | 74.5 | 71.3 | 66.4 | -66.4 |
| 82 points | 75.4 | 72.2 | 67.2 | -67.2 |
| 83 points | 76.4 | 73.0 | 68.1 | -68.1 |
| 84 points | 77.3 | 73.9 | 68.9 | -68.9 |
| 85 points | 78.2 | 74.8 | 69.7 | -69.7 |
| 86 points | 79.1 | 75.7 | 70.5 | -70.5 |
| 87 points | 80.0 | 76.6 | 71.3 | -71.3 |
| 88 points | 81.0 | 77.4 | 72.2 | -72.2 |
| 89 points | 81.9 | 78.3 | 73.0 | -73.0 |
| 90 points | 82.8 | 79.2 | 73.8 | -73.8 |

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018

X. ENGAGEMENTS

Le **Dossier D1 ou D2** qui concerne l'engagement des Gymnastes et des Juges est à remplir et à renvoyer par courriel au Comité Départemental ;
fscf.dauphine@fraternellebj.fr

Au plus tard le 28 Février 2018

De plus une copie de la 1^{ère} page récapitulative du **Dossier D1 ou D2** est à envoyer en même temps, **avec le chèque d'engagement** au Comité Départemental du Dauphiné.
(20 rue de l'Etissey - 38300 BOURGOIN-JALLIEU).